

# Le Rwanda « indigné » après le refus de la France d'extrader un médecin accusé de génocide

AFP, 15 septembre 2010

**Le Rwanda est « indigné et déçu » par le refus de la justice française d'extrader vers Kigali un médecin rwandais soupçonné d'être impliqué dans le génocide des Tutsi en 1994, a annoncé dans un communiqué l'ambassade du Rwanda à Paris.**



Le médecin rwandais Eugène Rwamucyo, et son avocat Emmanuel Riglaire, le 24 octobre 2009 à Lille. (© AFP Philippe Huguen)

L'ambassade « *exprime sa profonde indignation et sa déception à la suite de la libération d'Eugène Rwamucyo, un génocidaire présumé* » dont Kigali « *avait demandé l'ex-*

*tradition* ».

« *Sur base de faits avérés de génocide, le gouvernement rwandais avait demandé à la France l'extradition du Dr Eugène Rwamucyo* », indique le communiqué, rappelant qu'une plainte pour génocide avait par ailleurs été déposée en France en 2008 contre le médecin.

« *En rejetant la demande d'extradition du Rwanda, en libérant M. Rwamucyo, malgré toutes les charges qui pèsent sur lui, la justice française permet à un responsable présumé du crime le plus grave, à savoir le génocide, de fuir le pays en toute quiétude, avec le risque de consacrer ainsi l'impunité* », juge l'ambassade.

## **Interpellé lors d'un enterrement en région parisienne**

La justice française a refusé mercredi l'extradition du médecin rwandais soupçonné d'être impliqué dans le génocide des Tutsi en

1994 et a décidé de sa remise en liberté, mettant ainsi fin à la procédure.

Eugène Rwamucyo avait été interpellé en mai lors d'une cérémonie d'obsèques en région parisienne, en vertu d'un mandat d'arrêt international délivré par le Rwanda en 2007.

Il est notamment accusé par Kigali d'avoir participé à des réunions de responsables génocidaires à Butare (sud du Rwanda) en 1994, dont l'une sous l'égide du Premier ministre de l'époque, Jean Kambanda, condamné à la perpétuité par le Tribunal pénal internatio-

nal pour le Rwanda (TPIR).

Le génocide a fait, selon l'ONU, au moins 800.000 morts, des Tutsi dans leur immense majorité, entre avril et juillet 1994 au Rwanda.

L'ambassade rwandaise déplore qu'« *aucun procès* » n'ait eu lieu en France, « *malgré l'engagement ferme, des plus hautes autorités de l'Etat français, de poursuivre et de punir les responsables du génocide des Tutsi réfugiés sur son sol* ».